

ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS À LA VAE FILIERE SANTE

Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture RNCP 35832

Niveau 4 NSF 331t Formacode 43441 Fiche RNCP4496 Enregistré le 10/06/2021

Diplôme d'Etat Aide-soignant RNCP 35830

Niveau 4 NSF 331t Formacode 43436 Fiche RNCP4495 Enregistré le 10/06/2021

LA VAE

La VAE ou **Validation des Acquis de l'Expérience**, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir un diplôme, sans avoir à suivre une formation en partant de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses acquis de compétences par une certification (diplôme, titre professionnel, CQP...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation. Il est cependant indispensable d'avoir des compétences liées au diplôme visé sans apporter de preuves d'une durée minimale d'expérience

La VAE se déroule en 4 grandes étapes :

- **Rencontre entre le candidat et l'AAP* (lire partout « Architecte Accompagnateur de Parcours »)**
Vérification que le projet de VAE est réalisable et confirmation du choix de la certification envisagée, réalisation de l'étude de faisabilité, co-construction du parcours personnalisé et accompagnement du candidat à la recherche de prestataires pour les actes formatifs
- **Transmission du dossier de faisabilité au certificateur**
Envoi du dossier par mail et retour de l'avis de recevabilité par le certificateur
- **Phase d'accompagnement méthodologique**
Co-définition du planning prévisionnel et des modalités de rendez-vous, accompagnement sur une durée de 6 mois environ, définition de la date de dépôt du dossier d'expérience.
- **Accompagnement de fin de parcours**
Entretien du candidat avec le jury de certification, rendez-vous de post-jury et accompagnement éventuel du candidat sur la recherche de sessions de formations sur les blocs de compétences non-validés.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE LA FORMATION

Les modalités d'accompagnement et les méthodes pédagogiques permettent aux stagiaires de :

- Simplifier le parcours de VAE pour le candidat
- Accompagner l'étape d'étude de faisabilité notamment les aider à décrire leur activité
- Les aider à se positionner sur leur projet et leurs motivations.
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- Développer leur pratique réflexive et prendre du recul sur leur pratique.
- Valoriser leurs acquis professionnels liés à leur expérience professionnelle et extra-professionnelle en lien avec la certification visée.
- Développer leurs capacités de communication et d'argumentation.
- Se préparer à l'épreuve orale devant le jury.

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une période de 6 à 8 mois (12 mois maximum).

Lorsque l'AAP* est choisi par le candidat sur le site de France VAE, celui-ci propose un premier rendez-vous dans les 8 jours ouvrés afin de commencer son étude de faisabilité.

Le candidat a ensuite 6 mois calendaires pour démarrer son parcours à compter de la date de prononcé favorable de la recevabilité.

L'accompagnement méthodologique ne commence qu'après l'obtention d'un avis favorable de recevabilité. Il se déroule sur une durée maximale de **50 heures** pour la validation de l'ensemble des blocs de compétences. Cette durée sera réduite à 25 heures en cas de validation partielle.

CONTENU DE LA FORMATION

- Etude de faisabilité
- Saisie de la demande de financement par l'AAP*
- Accompagnement méthodologique à l'écriture du dossier d'expérience : 30h maximum en individuel (15h si validation partielle des blocs de compétences), 20h maximum en collectif (10h si validation partielle des blocs de compétences)
- Eventuelle période de mise en situation en milieu professionnel
- Eventuel parcours formatif d'un maximum de 70 heures (35h en cas de validation partielle)
- Préparation à l'entretien oral devant le jury.
- Entretien post-jury d'aide au suivi des préconisations

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Les modalités pédagogiques alternent entre temps collectifs et individuels. L'accompagnement collectif sera réalisé en face à face candidats et AAP en présentiel. La taille du groupe ne peut excéder 15 personnes. L'accompagnement individuel sera réalisé en face à face entre le candidat et l'AAP en présentiel.

L'écriture se fait entre les différents temps de rencontre avec le formateur accompagnateur, à qui le candidat envoie son travail 8 jours avant la date des entretiens.

Lors de chaque séance d'accompagnement, un bilan est fait avec le stagiaire sur l'avancement des travaux demandés, les points positifs et les difficultés rencontrées.

La date de dépôt du dossier d'expérience est fixée 1 à 2 mois après le début de la phase d'accompagnement méthodologique. La date de l'entretien avec le jury sera ensuite communiquée au candidat.

Les certificateurs sont :

- MINISTRE CHARGE DE LA SOLIDARITE ET DE LA SANTE pour le DEAS et le DEAP

ACCÈS À LA FORMATION

Le parcours France VAE est accessible aux publics suivants : salariés du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, aidant familial. Le diplôme visé par le candidat doit être inscrit sur la liste de France VAE (<https://airtable.com/appQT21E7Sy70YfSB/shrhMGpOWNPJA15Xh/tblWDa9HN0cuqLnAl>)

Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE, doit nécessairement avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé. Il peut s'agir par exemple des expériences suivantes : Activité professionnelle salariée ou non , Bénévolat ou volontariat, Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, Responsabilités syndicales, Mandat électoral local ou fonction électorale locale, Participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté, Période de formation ou de stage, y compris une Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) ou une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Le candidat doit s'inscrire sur le site de France VAE.

Il transmet sa candidature à la structure AAP de son choix

Il doit disposer d'un accès à du matériel numérique : ordinateur, accès internet.

Il doit détenir une AFGSU de niveau 2 avant de se présenter au jury

Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.

Autres types de handicap : se renseigner.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Votre parcours France VAE est entièrement financé si vous êtes salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole ou proche aidant.

Le financement de votre parcours d'accompagnement est assuré intégralement par France VAE. En aucun cas votre compte formation - CPF - ne doit être mobilisé pour un soi-disant reste à charge. Pour les autres candidats relevant du secteur public (Etat, Collectivités Territoriales, Fonction publique hospitalière), les modalités du futur service seront précisées ultérieurement.

LE CENTRE DE FORMATION SAINT-SO'FORMATION

Les Architectes Accompagnateurs de parcours sont tous des formateurs qui ont été formés à la pratique réflexive et à l'accompagnement à la VAE. Ils sont tous issus du domaine professionnel (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs spécialisés).

Nous avons fait le choix d'accompagner uniquement les candidats à la VAE des diplômes de niveau 4 de la filière SANTE et des diplômes et titres professionnels de niveau 3 de la filière SOCIAL afin de mettre notre expertise professionnelle au service de l'accompagnement des candidats par une connaissance fine des référentiels de compétences des métiers concernés.

CONTACTS

Tél. : 04 74 35 98 27 (choix 2) Mail : contact@saintsoformation.org

Responsable pédagogique : Sylvie DELOFFRE

Assistante administrative : Carole MORA

